# **COMMUNE DE SMARVES**

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

------

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SMARVES, se sont réunis à l'espace François Rabelais, en séance publique, suite à la convocation qui leur a été adressée le 23 mars 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

# **PRÉSENTS**:

- . M. GODET Michel, Maire,
- ❖ M. SAUZEAU Philippe, 1er adjoint au Maire,
- ❖ Mme PAIN-DEGUEULE Claudine, 2ème adjointe au Maire,
- ❖ M. COCQUEMAS Alain, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- ❖ Mme BASTIÉRE Virginie, 4ème adjoint au Maire,
- ❖ M. CHARRIOT Patrick, 5<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- ❖ Mme ROUSSEAU Françoise, 6ème adjointe au Maire,
- M. MONTERO Thierry, Conseiller municipal délégué à la communication,
- M. GRÉGOIRE Claude, Conseiller municipal délégué au patrimoine et à la sécurité,
- ❖ Mme BONNET Christine, Conseillère municipale,
- . M. CERVO Alain, Conseiller municipal,
- M. COUTURAS Patrick, Conseiller municipal délégué aux ressources humaines et à la formation,
- Mme MEMBRINI Nathalie, Conseillère municipale,
- Mme BERNERON Marielle, Conseillère municipale,
- M. LAMARCHE Grégory, Conseiller municipal,
- Mme CAMPAIN Laëtitia, Conseillère municipale,
- Mme BERNARD Géraldine, Conseillère municipale,
- M. JAVOUHEY Éric, Conseiller municipal,
- ❖ Mme PROUST Mélanie, Conseillère municipale,
- Mme PONDARD Laïs, Conseillère municipale,
- ❖ Mme DEGORCE Marika, Conseillère municipale.

## **EXCUSÉS**:

- ❖ Mme LABELLE Christelle, pouvoir à Mme PAIN-DEGUEULE Claudine,
- M GARGOULLAUD Emmanuel.

# **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** :

❖ Mme PAIN-DEGUEULE Claudine est élue à cette fonction.

# **ASSISTAIENT À LA SÉANCE :**

- Mme PAIN Marie-Agnès : mairie
- ❖ M. VINATIER Éric : mairie

M. le Maire ouvre la séance en présentant les excuses de Mme LABELLE Christelle qui a donné pouvoir à Mme PAIN-DEGUEULE Claudine et de M. GARGOULLAUD Emmanuel.

#### Mme PAIN-DEGUEULE Claudine est élue secrétaire de séance.

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de Mme Zite BARRAULT et de la famille de M Philippe BARRAULT adressée aux élus et au personnel communal.

Abordant l'ordre du jour, M. le Maire propose de rajouter à celui-ci deux nouveaux points :

- > la demande de subvention exceptionnelle du club de boxe
- le lancement d'une consultation selon la procédure formalisée pour le marché de restauration scolaire.

# Le Conseil municipal donne son accord.

# **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 21 FÉVRIER 2022**

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du 21 Février 2022 est approuvé à l'unanimité.

# ARRÊT DES COMPTES 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

S'appuyant sur les documents présentés en détail lors de la Commission Générale du 14 mars dernier, M. Philippe SAUZEAU présente et commente les différents états reprenant les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement, états déclinant l'exécution du budget 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2021 Année impactée par la COVID		
	Voté	Réalisé	
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	159 000,00 €	149 028,02 €	
73 - Impôts et taxes	1 450 892,00 €	1 521 499,90 €	
74 - Dotations, subventions et participations	725 352,00 €	760 960,34 €	
75 - Autres produits de gestion courante	68 900,00 €	69 631,43 €	
76 - Produits financiers	20,00€	19,60 €	
77 - Produits financiers exceptionnels	203 000,00 €	208 919,05 €	
013 - Atténuation de charges	20 000,00 €	30 502,03 €	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	367 050,98 €	367 050,98 €	
TOTAL RECETTES RÉELLES	2 994 214,98 €	3 107 611,35 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	- €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 994 214,98 €	3 107 611,35 €	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		021 ée par la COVID
	Voté	Réalisé
011 - Charges à caractère général	731 797,00 €	511 947,01 €
60 - Achats et variation des stocks	369 700,00 €	257 637,44 €
61 - Services extérieurs	274 180,00 €	211 734,97 €
62 - Autres services extérieurs	78 707,00 €	33 449,60 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	9 210,00 €	9 125,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	990 700,00 €	969 529,07 €
62 - Autres services extérieurs	310 000,00 €	304 608,57 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	9 700,00 €	10 260,83 €
64 - Charges de personnel	671 000,00 €	654 659,67 €
014 - Atténuations de produits	181 600,00 €	178 188,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	259 237,47 €	201 492,53 €
66 - Charges financières	72 000,00 €	53 669,79 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €	3 915,30 €
022 - Dépenses imprévues	69 744,00 €	- €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 315 078,47 €	1 918 741,70 €
023 - Virement à la section d'investissement	652 699,04 €	- €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 437,47 €	26 437,47 €
TOTAL DÉPENSES COMPTABLES (OPÉRATIONS D'ORDRE)	26 437,47 €	26 437,47 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 994 214,98 €	1 945 179,17 €

Sur la section de fonctionnement, M. Philippe SAUZEAU rappelle que malgré l'impact de la crise sanitaire de la covid-19 générant des dépenses supplémentaires notamment pour l'achat de matériels de protection et des charges de personnel avec le renforcement des équipes intervenant sur le périscolaire, l'exercice 2021 permet de générer un excédent de 1 162 432,18 € qui permettra de financer les investissements de la Commune.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2021		
KEGETTEG B IITVEGTIGGEMENT	Budget	Réalisé	Reste à Réaliser au 31 décembre
Total recettes réelles hors opérations	783 473,75 €	617 506,09 €	- €
1 Excédent d'investissement reporté	247 282,65 €	247 282,65 €	
Produits des cessions  1024 - d'immobilisations (excédent capitalisé)	183 000,00 €		
10 Dotations, fonds divers et réserves (Taxe Aménagement, FCTVA,)	353 191,10 €	370 223,44 €	
23 - Immobilisations en cours			

Total re	cette	es réelles d'opérations d'investissement	718 933,00 €	513 600,00 €	388 000,00 €
63	-	Voirie			
68	-	Travaux divers dans des bâtiments communaux	30 000,00 €	30 000,00 €	
85	-	Acquisition matériel et mobilier			
90	-	Acquisitions immobilières et réserves foncières			
106	-	Columbarium			
112	-	Bibliothèque			
113	-	Rond-Point RD 741			
118	-	Modernisation éclairage public			
124	-	Route de Poitiers-Rue de la Clorine			
125	-	Extension de l'école maternelle			
127	-	Accessibilité ERP			
128	-	Pour l'avenir			
129	-	Dissimulation des réseaux aériens			
130	-	City park			
132	-	Rénovation Garderie élémentaire			
133	-	La Clorine			
135	-	Parc Municipal Champs de la Cadoue			
136	-	Restructuration de la Mairie			
137	-	travaux Moulin			
138	-	Pôle Associatif	380 000,00 €	240 000,00 €	140 000,00 €
139	-	Liaisons douces	308 933,00 €	243 600,00 €	65 000,00 €
140		Église			183 000,00 €
TOTAL	REC	ETTES D'ORDRE (ZAE)	679 136,51 €	26 437,47 €	
TOTAL	REC	ETTES D'INVESTISSEMENT	2 181 543,26 €	1 157 543,56 €	388 000,00 €

DÉ	DEN	SES D'INVESTISSEMENT		2021	
	.r Liv	3L3 D INVLSTI33LWLNT	Budget	Réalisé	Reste à Réaliser au 31 décembre
Total de	épense	es réelles hors opérations	319 863,26 €	299 017,02 €	
001	-	Déficit d'investissement reporté			
20		Dépenses imprévues	4 863,26 €		
16	-	Emprunts et dettes assimilés (capita (annuités)	265 000,00 €	249 017,02 €	
204	-	Subventions d'équipement versées	50 000,00 €	50 000,00 €	
Total de		es réelles d'opérations ent	1 861 680,00 €	442 847,84 €	1 418 414,00 €
63	-	Voirie	42 500,00 €	37 111,42 €	5 388,00 €
68	-	Travaux divers dans des bâtiments communaux	228 000,00 €	68 855,70 €	159 000,00 €
85	-	Acquisition matériel et mobilier	47 600,00 €	28 546,75 €	19 000,00 €
90	-	Acquisitions immobilières et réserves foncières	139 000,00 €	53 604,80 €	85 395,00 €
106	-	Columbarium	21 000,00 €	18 204,00 €	2 796,00 €

TOTAL I	DÉPE	NSES D'INVESTISSEMENT	2 181 543,26 €	741 864,86 €	1 418 414,00 €
TOTAL I	DÉPE	NSES D'ORDRE			
140		Église	5 000,00 €		5 000,00 €
139	-	Liaisons douces	300 000,00 €	119 127,82 €	180 872,00 €
138	-	Pôle Associatif	400 000,00 €	22 452,11 €	377 547,00 €
137	-	travaux Moulin	50 000,00 €	- €	50 000,00 €
136	-	restructuration de la Mairie	96 500,00 €	- €	96 500,00 €
135	-	Parc Municipal Champs de la Cadoue	7 000,00 €	- €	7 000,00 €
133	-	La Clorine		- €	- €
132	-	Rénovation Garderie élémentaire	4 000,00 €	3 782,25 €	- €
130	-	City park	54 000,00 €	49 743,84 €	4 256,00 €
129	-	Dissimulation des réseaux aériens	82 000,00 €	- €	82 000,00 €
128	-	Pour l'avenir	283 740,00 €	- €	283 740,00 €
127	-	Accessibilité ERP	44 000,00 €	31 246,67 €	12 753,00 €
125	-	Extension de l'école maternelle		- €	- €
124	-	Route de Poitiers-Rue de la Clorine		- €	- €
118	-	Modernisation éclairage public	17 700,00 €	- €	17 700,00 €
113	-	Rond-Point RD 741	9 640,00 €	- €	9 640,00 €
112	-	Bibliothèque	30 000,00 €	10 172,48 €	19 827,00 €

À noter que le résultat cumulé de la section d'investissement, prenant en compte les restes à réaliser, se traduit sur l'exercice 2021 par un déficit de 614 735,30 € qui par définition est à couvrir par la reprise d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

M. Philippe SAUZEAU commente le tableau reprenant les résultats des différentes sections permettant ainsi de déterminer le résultat de clôture de l'exercice 2021 du budget principal de la Commune.

## **BUDGET PRINCIPAL**

## **Fonctionnement**

-	Dépenses prévues : Total dépenses réalisées :	2 958 214,98 € 1 945 179,17 €
-	Recettes prévues :	2 994 214,98 €
_	Total recettes réalisées :	3 073 976 88 €

# <u>Investissement</u>:

- - -	Recettes prévues : Total recettes réalisées : Recettes : Reste à réaliser :	2 181 543,26 € 1 157 543,56 € 388 000,00 €
-	Dépenses prévues : Total dépenses réalisées :	2 181 543,26 € 741 864,86 €
-	Dépenses : Reste à réaliser :	1 418 414,00 €

## Clôture générale:

- Résultat global : un excédent de 547 696,88 €

M. Philippe SAUZEAU ajoute que l'excédent constaté sur l'exercice 2021 intègre les excédents des exercices précédents. Il faut donc mettre en perspective l'excédent constaté en 2021 de 547 696,88 € avec celui constaté en 2020 de 367 050,98 € et celui constaté en 2019 de 241 000 €. Cela permet d'avoir une analyse plus fine de la réalité de l'exercice 2021 et appelle à rester très prudents en matière de dépenses, notamment dans le contexte actuel.

Il rappelle le principe de la double comptabilité : un compte de gestion retraçant la comptabilité tenue par le comptable public et un compte administratif retraçant la comptabilité du Maire en charge de l'exécution du budget.

M. le Maire demande si la présentation qui vient d'être réalisée nécessite des précisions complémentaires.

En l'absence de questionnements, M. le Maire précise que les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement présentés au titre du compte administratif sont en parfaite concordance avec ceux du compte de gestion 2021.

## Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2021

Avant de quitter la salle des délibérations, M. le Maire demande à M. Philippe SAUZEAU, premier adjoint, de bien vouloir présider la séance autant que nécessaire pour l'approbation ou non par le Conseil Municipal, du compte administratif 2021 du budget principal.

Nombre de membres présents et pouvoirs détenus participant au vote : 21 (M. le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations)

Vote pour : 21 Vote contre : 0 Abstentions : 0

Le compte administratif de l'exercice 2021 du budget principal est approuvé à l'unanimité.

#### M. le Maire revient en séance et préside à nouveau les débats.

Il remercie l'ensemble des élus et les agents du travail effectué, permettant la bonne gestion financière de la Commune.

# Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2021

Nombre de membres présents et pouvoirs détenus participant au vote : 22

Vote pour : 22 Vote contre : 0 Abstention : 0

Le compte de gestion de l'exercice 2021 du budget principal est approuvé.

## **AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2021**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021

Constatant que le compte administratif fait apparaitre :

un excédent de fonctionnement de : 795 381,20 €
un excédent reporté de : 367 050,98 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 1 162 432,18 €
un excédent d'investissement de : 415 678,70 €
un déficit des restes à réaliser de : 1 030 414,00 €
Soit un besoin de financement de : 614 735,30 €

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'affecter ou non les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	415 678,70 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	547 696,88 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	614 735,30 €
RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCEDENT	1 162 432,18 €

Nombre de membres présents et pouvoirs détenus participant au vote : 22

Vote pour : 22 Vote contre : 0 Abstention : 0

L'affectation des résultats de l'exercice 2021 est adoptée à l'unanimité comme proposée.

# PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2022

S'appuyant sur les documents présentés en détail lors de la Commission Générale du 14 mars dernier, M. Philippe SAUZEAU présente et commente les différents états reprenant les propositions des dépenses et de recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, pour l'exercice 2022.

Il ajoute que ce projet de budget s'inscrit en parfaite continuité des budgets précédents, conservant l'esprit de bonne gestion budgétaire mis en œuvre par M. le Maire M. Philippe BARRAULT

Il précise que l'élaboration de ce budget de fonctionnement 2022 s'est donc fortement appuyée sur le budget 2019, budget que l'on peut considérer comme « normal » car non impacté par la crise de la covid-19. Toutefois, certaines recettes et dépenses ont été adaptées au contexte actuel en raison notamment des incertitudes sur l'impact de la crise sur l'énergie.

RECETTES DE	2022
FONCTIONNEMENT	Propositions
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	159 000,00 €
73 - Impôts et taxes	1 548 008,00 €
74 - Dotations, subventions et participations	725 352,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	70 900, 00 €
76 - Produits financiers	20,00 €
77 - Produits financiers exceptionnels	203 000,00 €
013 - Atténuation de charges	20 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	547 696,88 €
TOTAL RECETTES RÉELLES	3 073 976,88 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-€
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 073 976,88 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2022 Propositions
	•
011 - Charges à caractère général	818 137,00 €
60 - Achats et variation des stocks	384 500 ,00 €
61 - Services extérieurs	325 430,00 €
62 - Autres services extérieurs	97 407,00 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	10 800,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 069 700,00 €
62 - Autres services extérieurs	320 000,00 €
63 - Impôts, taxes et versements assimilés	11 200,00 €
64 - Charges de personnel	738 500,00 €
014 - Atténuations de produits	181 600,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	252 333,14 €
66 - Charges financières	72 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	10 000,00 €
022 - Dépenses imprévues	67 230,74 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 471 000,88 €
023 - Virement à la section d'investissement	600 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 976,00 €
TOTAL DÉPENSES COMPTABLES (OPÉRATIONS D'ORDRE)	2 976,00 €
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 073 976,88 €

# La présentation de la section de fonctionnement n'appelle pas de remarque.

En matière d'investissement, M. Philippe SAUZEAU détaille les différents postes retenus après le travail de concertation avec les différentes commissions, en précisant d'une part les dépenses et d'autre part les recettes attendues.

- M. le Maire ajoute qu'il conviendra de ne démarrer certains travaux qu'après notification des subventions qui leur sont rattachées : l'attribution des subventions demandées, notamment celle concernant l'aménagement des Quatre Assiettes n'est pas encore assurée. Il faut prendre en compte les capacités financières de la Commune.
- M. Philippe SAUZEAU précise que le recours à un emprunt dès à présent, alors que les taux sont encore bas et que l'endettement de la Commune le permet s'inscrit dans cette démarche de prudence budgétaire.

# **INVESTISSEMENT: BUDGET 2022**

	Souhaité pour 2022 (TTC)	Reste à réaliser	Proposé au BP 2022
uité emprunt	293 694,13 €	uu 31/12/2021	300 000,00 €
E		5 388,00 €	
Réfection de trottoirs (Rue du Château d'Eau)	100 000,00 €	·	100 000,00 €
Chicanes rue de la Cadoue	10 000,00 €		10 000,00 €
Voirie complément ComCom	10 000,00 €		10 000,00 €
Totem école			·
Défense incendie : Rue du Château d'eau : 4 Assiettes			4 000,00 €
Communication: plans; site internet, panneaux OK	,	5 300,00 €	<u>,                                      </u>
AUX DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX		159 000.00 €	
		•	
·	100 000.00 €	333,33 C	97 997,30 €
		35,000,00 €	3. 33., <b>30</b> C
	33 000,00 0	, ,	
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
		· ·	
1		·	
		19 000,00 €	25 000,00 €
		5 000 00 £	23 000,00 €
-		3 000,00 €	2 000,00 €
	7 000 00 £	7,000,00,6	2 000,00 €
·	-		
	· · · · · ·	•	
		2 000,00 €	7,000,00.6
	14 000,00 €		7 000,00 €
			5 000,00 €
	12,000,00,6		10 000,00 €
	12 000,00 €		12 000,00 € 13 000,00 €
Broyeur deporte			13 000,00 €
IISITION RÉSERVES FONCIÈRES		85 395,00 €	
, , ,		3 750,00 €	
			14 000,00 €
, ,			
			44 000,00 €
		75 276.00 €	
· ·			
·			50 000,00 €
		2 705 00 5	23 000,000
	F F00 00 0	2 /96,00 €	3 000,00 €
	Réfection de trottoirs (Rue du Château d'Eau) Chicanes rue de la Cadoue Voirie complément ComCom Totem école Défense incendie : Rue du Château d'eau ; 4 Assiettes Communication : plans ; site internet, panneaux OK  AUX DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX  Local Dynamic Sign Groupe scolaire : remplacement de la chaufferie Toilettes PMR stade de tir à l'arc réhabilitation garage impasse de la Cadoue Restaurant scolaire : sas Restaurant scolaire : Rambarde Murs  IISITION MATÉRIELS ET MOBILIERS Informatique mairie - Broyeur papier Mairie : mobilier - étagères accueil CTM : étagères archives Ecrans tactiles (2 classes) Capteurs CO2 Four local jeune + gite Râteliers vélo Cible sportive (piège à balles) Espace Rabelais : Tables Chaises Petit matériel CTM (Désherbeur, tondeuse,) Citerne de 2 000 l Broyeur déporté	Réfection de trottoirs (Rue du Château d'Eau)  Réfection de trottoirs (Rue du Château d'Eau)  Chicanes rue de la Cadoue  Voirie complément ComCom  Totem école  Défense incendie : Rue du Château d'eau ; 4 Assiettes  Communication : plans ; site internet, panneaux OK  AUX DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX  Local Dynamic Sign  Groupe scolaire : remplacement de la chaufferie  Toilettes PMR stade de tir à l'arc  réhabilitation garage impasse de la Cadoue  Restaurant scolaire : Rambarde  Murs  IISITION MATÉRIELS ET MOBILIERS  Informatique mairie - Broyeur papier  Mairie : mobilier - étagères accueil  CTM : étagères archives  Ecrans tactiles (2 classes)  Capteurs CO2  Four local jeune + gite  S00,00 €  Râteliers vélo  Cible sportive (piège à balles)  Espace Rabelais : Tables Chaises  Petit matériel CTM (Désherbeur, tondeuse,)  Citerne de 2 000 l  Broyeur déporté  IISITION RÉSERVES FONCIÈRES  Acquisition Biaisons douces 2021 (1 200 m² * 2,50 €)  Acquisition parcelle succession GRANDON (7 118 m²)  ; (urbanisation future rue Buffemole)  Acquisition cts Barrault  Acquisition cts Barrault  Acquisition cts Barrault  Acquisition cts Pouvrasseau  Acquisition ts Assiettes  Divers : centralité, Chails,  MBARIUM (Pose cave urne)	CITTC   au 31/12/2021     wité emprunt   293 694,13 €

112	MEDIATHEQUE		19 827,00 €	
	Etagères - vitrines - présentoirs	5 000,00 €	5 000,00 €	
	Renouvellement du fond	10 000,00 €	10 000,00 €	
113	ROND POINT RD 741		9 640,00 €	
118	MODERNISATION ÉCLAIRAGE PUBLIC		17 700,00 €	
	Eclairage public : remplacement matériels, lanternes		·	
127	ACCESSIBILITÉ ERP (AD'AP)		12 753,00 €	
	Ecoles : plan incliné	22 000,00 €		10 000,00 €
129	DISSIMULATION DES RÉSEAUX AÉRIENS		82 000,00 €	
130	CITY STADE JEUX MATERNELLE		4 256,00 €	
	Table ping pong	2 000,00 €	2 000,00 €	
135	PARC MUNICIPAL CHAMPS DE LA CADOUE		7 000,00 €	
	Bancs et poubelles (espace jeux) - Panneaux information			
136	RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE		96 500,00 €	
	Consultation maîtrise d'œuvre + AT86 + Diagnostics			
137	TRAVAUX MOULIN		50 000,00 €	
	Etudes - Travaux			30 000,00 €
138	POLE ASSOCIATIF		377 547,00 €	
	Travaux - Accessibilité			150 000,00 €
	Toilettes PMR			35 000,00 €
139	PISTES CYCLABLES - LIAISONS DOUCES		180 872,00 €	
	4 Assiettes			
	Route de Ligugé			370 000,00 €
	Rue des Gally vers les Eulées			
	Centre bourg			
140	ÉGLISE		5 000,00 €	
	Eglise (toiture)			50 000,00 €
141	CENTRALITÉ ÉCONOMIQUE			
	Etudes			50 000,00 €
128	POUR L'AVENIR		283 740,00 €	
	Dépenses imprévues (020)			
	·		1 418 414,00 €	1 401 997,30 €
			2 820	411,30 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Emprunt 2022	250 000,00 €
Subventions	431 600,00 €
FCTVA	57 421,30 €
Taxe d'aménagement	60 000,00 €
Amortissement Etudes	2 976,00 €
TOTAL	801 997,30 €
Prélèvement sur section de fonctionnement	600 000,00 €
Excédent d'investissement reporté	415 678,70 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	614 735,30 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	2 432 411,30 €
Recettes RAR:	388 000,00 €
TOTAL	2 820 411,30 €

La présentation de la section d'investissement n'appelle pas de remarque.

#### Vote du budget primitif 2022

Le budget primitif 2022 de la Commune de Smarves est voté à l'unanimité des présents et du pouvoir détenu

#### **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Pour 2022, les bases concernant les valeurs locatives ont été revalorisées de 3,4 %. La Communauté de Communes des Vallées du Clain a revalorisé sa part de 5 %. Par ailleurs, afin d'harmoniser le taux concernant la TEOM sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Vallées du Clain dans les 3 ans à venir, la Commune de Smarves voit la part de la TEOM progresser pour 2022 de 13,94 %, passant ainsi de 8,61% à 9,81%.

Concernant la TEOM, M. le Maire explique que lors de la création de la Communauté de Communes de Vallées du Clain, il y avait 5 taux différents de TEOM, selon les communes. Actuellement, il n'en subsiste plus que deux : 12,2% dans 13 communes et 8,61% pour trois communes dont Smarves fait partie. Lors du dernier Conseil Communautaire, les élus, malgré les remarques des représentants de la Commune de Smarves, ont décidé un rattrapage du taux de TEOM dans les trois ans pour s'aligner sur les 12,2%. C'est pourquoi, la Commune de Smarves voit le taux TEOM passer de 8,61% à 9,81% en 2022. Pour 2023, il conviendra de prévoir un taux TEOM de 11 %.

- M. Philippe SAUZEAU ajoute qu'en matière de déchets, l'objectif est d'augmenter la part « recyclée » et de baisser la « poubelle noire ». Le coût d'un camion de collecte, avec les agents et carburant, lors de sa tournée est très élevé. Il dit ne pas savoir comment cela va évoluer dans le futur, plusieurs hypothèses circulent, baisse des passages de collecte, taxation au poids. Il n'a aucune visibilité, si ce n'est une progression significative des taxes sur les ordures ménagères.
- M. Patrick CHARRIOT estime qu'une taxation au poids générerait de fortes disparités selon la typologie de la famille
- M. Patrick COUTURAS précise que le centre d'enfouissement de Gizay, où sont enfouis les déchets de la commune doit fermer d'ici 2027.

Mme Virginie BASTIÈRE, signale que le SIMER, syndicat auprès duquel elle siège, dispose d'un site sur la Commune de Sillars qui prend en charge la partie recyclage du territoire, mais que ce site est actuellement sous dimensionné.

M. Alain COCQUEMAS propose qu'un intervenant de la Communauté de Communes des Vallées du Clain vienne présenter la problématique de la gestion des déchets aux élus communaux pour les aider à comprendre les difficultés actuelles et les évolutions à venir.

- M. Thierry MONTERO indique que ce problème de gestion des déchets ne doit pas être porté par les consommateurs. Il ne comprend pas la quantité d'emballages et surtout leur taille, souvent sans aucun lien avec la taille de l'objet emballé.
- M. Philippe SAUZEAU rappelle également que depuis la suppression de la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et accessoirement la taxe sur le foncier non-bâti constituent les seules variables à disposition des communes en matière de ressources financières.

Compte tenu du contexte actuel de hausse importante des coûts de l'énergie et de leur impact sur le budget commune, M. le Maire propose au Conseil Municipal une revalorisation de 2% des taxes communales sur le foncier bâti et sur le foncier non bâti, à savoir :

Taxe sur le foncier bâti : 32,54 % + 2 % 33,19 %
 Taxe sur le foncier non bâti : 27,87 % + 2 % 28,43 %

M. le Maire précise que la hausse du coût des fluides et de l'énergie doit être intégrée dans le projet de budget 2022. Il rappelle qu'en 2019, il a été décidé, après discussion sur les différentes options possibles, de réhabiliter le bâtiment des anciens ateliers. Á ce jour, et après avoir relancé la consultation des entreprises sur trois lots pour lesquels l'offre de prix semblait très supérieure à l'estimation initiale, il apparaît un surcoût de plus de 90 000 €, sachant qu'il y aura également des modifications à prévoir au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Mme Virginie BASTIÈRE dit qu'elle votera contre l'augmentation des taxes foncières communales.

M. Philippe SAUZEAU souligne que la dernière hausse de la part communale des taxes foncières remonte à 2018 et qu'elle s'était élevée à + 0,80 %.

Après en avoir délibéré et à la majorité (21 voix pour et 1 voix contre), le Conseil Municipal décide :

• **de fixer** les taux d'imposition 2022 soit :

Taxe foncière sur le foncier bâti : 33,19 %
Taxe foncière sur le foncier non bâti : 28,43 %

• d'autoriser M. le Maire ou en cas d'empêchement son représentant, à signer tous les documents afférents à cette décision, notamment d'établir l'état n° 1259 à transmettre à la Préfecture avec la présente délibération avant le 15 avril 2022.

# ARRÊT DES COMPTES 2021 DU BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE LA CLORINE

M. Philippe SAUZEAU commente le tableau portant sur les comptes du budget annexe du lotissement de la Clorine.

## **COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE 2021**

#### LA CLORINE

assujetti à la TVA

	INVESTISSEMENT								
	DEPENSES				RECETTES				
		Voté	Réalisé			Voté	Réalisé		
001	Déficit d'investissement reporté	10 030,96 €	10 030,96 €	16	Emprunts et dettes assimilés	0,00€	0,00€		
	Dépenses d'ordres	907 650,26 €	179 174,75 €		Recettes d'ordre	917 681,22 €	10 030,96 €		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	917 681,22 €	189 205,71 €		TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	917 681,22 €	10 030,96 €		

Déficit d'investissement : 179 174,75 €

	FONCTIONNEMENT						
DEPENSES				RECETTES			
		Voté	Réalisé			Voté	Réalisé
011	Charges à caractère général	562 256,86 €	429 857,39 €	70	Produits des services, ventes,	572 287,41 €	247 200,00 €
				75	Autres produits de gestion courante		0,22€
	Dépenses d'ordres	917 681,22 €	10 030,96 €	2	Excédent de fonctionnement reporté	0,41 €	0,41€
					Recettes d'ordre	907 650,26 €	179 174,75 €
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 479 938,08 €	439 888,35 €		TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 479 938,08 €	426 375,38 €
	Déficit de fonctionnement : 13 512,97 €					-	

En l'absence de remarques il indique qu'il y a bien concordance du compte de gestion constatant la tenue des comptes de la Commune par les services de la Trésorerie de Poitiers et le compte administratif retraçant la comptabilité du Maire, en charge de l'exécution du budget.

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal, le compte de gestion 2021 du budget annexe du lotissement de la Clorine.

# Approbation du Compte administratif 2021 du Budget annexe du lotissement de la Clorine

Avant de quitter la salle des délibérations, M. le Maire demande à M. Philippe SAUZEAU, premier adjoint, de bien vouloir présider la séance pour le temps nécessaire à l'approbation ou non par le Conseil Municipal, du compte administratif 2021.

 Nombre de membres présents et pouvoirs détenus participant au vote : 21 (M. le Maire s'étant retiré de la salle des délibérations)

Vote pour : 21Vote contre : 0Abstention : 0

Le compte administratif de l'exercice 2021 du budget annexe du lotissement de la Clorine est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire revient en séance et préside à nouveau les débats.

# Approbation du Compte de gestion 2021 du Budget annexe du lotissement de la Clorine

Nombre de membres présents et pouvoirs détenus participant au vote : 22

Vote pour : 22Vote contre : 0Abstention : 0

Le compte de gestion de l'exercice 2022 du budget annexe du lotissement de la Clorine est approuvé à l'unanimité.

# PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET ANNEXE 2022 DU LOTISSEMENT DE LA CLORINE

M. Philippe SAUZEAU commente le projet de budget annexe 2022.

# **BUDGET ANNEXE 2022**

## LA CLORINE

assujetti à la TVA

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
040/3555	intégration des terrains au stock	511 500,57€	040/3355	Travaux en cours	179 174,75 €
			040/3555	Terrains aménagés	511 500,57 €
001	Déficits cumulés investissement	179 174,75 €			
	TOTAL	690 675,32 €		TOTAL	690 675,32 €

FONCTIONNEMENT						
	DEPENSES			RECETTES		
002	Déficits cumulés fonctionnement	13 512,97 €				
			7015	Ventes de terrains	754 944,58 €	
605	Travaux	562 256,86 €	042/71355	variation en cours de production	511 500,57€	
042/7133	Variation en cours de production	179 174,75 €				
042/71355	Variation des stocks de terrains aménage	511 500,57€				
	TOTAL	1 266 445,15 €		TOTAL	1 266 445,15 €	

## Vote du budget 2022

Nombre de membres présents et pouvoirs détenus participant au vote : 22

Vote pour : 22Vote contre : 0Abstention : 0

Le budget 2022 du budget annexe du lotissement de la Clorine est voté à l'unanimité.

# RÉALISATION DE L'EMPRUNT INSCRIT AU BUDGET PRINCIPAL 2022

M. Philippe SAUZEAU rappelle que le BP 2022 qui vient d'être voté, prévoit la souscription d'un emprunt de 250 000 €, afin de financer les opérations d'investissement inscrites à ce budget.

Il commente le tableau d'analyse des offres dressé suite à la consultation d'organismes bancaires effectuée le 8 mars dernier.

# **EMPRUNT DE 250 000 € SUR 10 ANS**

	Périodicité	Taux fixe	Montant des échéances	Total des frais financiers	Frais de dossier	Total frais
Caisse d'Epargne	Trimestrielle	1,29%	6 671,85 €	16 874,00 €	250,00€	17 124,00 €
Crédit Agricole	Trimestrielle	1,63%	6 785,90 €	21 436,00 €	375,00 €	21 811,00 €
Crédit Mutuel	Trimestrielle	0,85%	6 526,02 €	11 040,80 €	250,00 €	11 290,80 €

## EMPRUNT DE 250 000 € SUR 12 ANS

	Périodicité	Taux fixe	Montant des échéances	Total des frais financiers	Frais de dossier	Total frais
Caisse d'Epargne	Trimestrielle	1,42%	5 673,90 €	22 347,20 €	250,00€	22 597,20 €
Crédit Agricole	Trimestrielle	1,75%	5 785,68 €	27 712,64 €	375,00€	28 087,64 €
Crédit Mutuel	Trimestrielle	0,95%	5 517,02 €	14 816,96 €	250,00€	15 066,96 €

## EMPRUNT DE 250 000 € SUR 15 ANS

	Périodicité	Taux fixe	Montant des échéances	Total des frais financiers	Frais de dossier	Total frais
Caisse d'Epargne	Trimestrielle	1,55%	4 677,83 €	30 669,80 €	250,00€	30 919,80 €
Crédit Agricole	Trimestrielle	1,91%	4 801,88 €	38 112,80 €	375,00€	38 487,80 €
Crédit Mutuel	Trimestrielle	1,00%	4 492,17 €	19 530,20 €	250,00€	19 780,20 €

Il ajoute que La Banque Postale, consultée, n'a pas formulé d'offres.

Il note que la différence observée entre les différentes propositions s'explique par la prise en compte, ou pas, selon les organismes bancaires, du risque de variation des taux.

Il précise que dans le contexte actuel, au vu des taux proposés et des projets d'investissement de la Commune, le recours à l'emprunt se justifie pleinement. Il souligne que l'encours de la dette pour 2022 qui s'élève à environ 845 € par habitant reste inférieur à celui observé sur la Commune en 2017. Par ailleurs un emprunt arrive à échéance cette année, puis le remboursement de plusieurs emprunts avec des annuités importantes interviendra en 2024 et en 2025.

Il apparait que les offres du Crédit Mutuel sont les mieux disantes.

M. Claude GRÉGOIRE propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel sur 10 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et du pouvoir détenu, le Conseil Municipal décide :

- de réaliser l'emprunt en retenant l'offre émise par le Crédit Mutuel sur une durée de 10 ans :
   Emprunt d'un montant de 250 000 € sur 10 ans avec une périodicité trimestrielle, un taux fixe de 0,85% et des frais de dossier de 250 €
- d'autoriser M. le Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant à effectuer toute démarche et à signer tout document allant en ce sens et notamment le contrat de prêt.

# AIDE À LA FORMATION D'UN BÉNÉVOLE DU SCA 86

Mme Claudine PAIN-DEGUEULE expose que le club d'athlétisme SCA 86 a fait une demande de soutien financier concernant M. Corentin CHEVALIER âgé de 22 ans, bénévole au club et titulaire d'une licence STAPS, pour une formation technique et d'encadrement assurée par l'organisme de formation de l'athlétisme (OFA). Le coût total de la formation s'élève à 610 €.

Elle rappelle que, pour les personnes résidant à Smarves et les associations communales, la Commune se proposait habituellement de prendre en charge la moitié du coût de formation d'encadrement. Il est donc proposé de participer financièrement à hauteur de 305 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et du pouvoir détenu, le Conseil Municipal décide :

- décide de prendre en charge une partie des frais de formation de M Corentin CHEVALIER, bénévole au SCA 86, à hauteur de 50 % du coût de la formation, à savoir 305 € TTC : remboursement au SCA 86 après attestation de présence à la formation,
- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022,
- **autorise** M. le Maire, ou en cas d'empêchement à son représentant, à signer l'engagement de cette dépense.

## SIGNATURE DE LA CONVENTION ALSH AVEC LA CAF

M Patrick CHARRIOT expose que dans le cadre de la politique en direction des centres de loisirs sans hébergement (ALSH), la Commune et la CAF ont établi une convention de partenariat. Cette convention étant arrivée à échéance, il convient d'en établir une nouvelle pour 2022/2026.

L'organisation du chantier jeunes entre dans le champ de ce partenariat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et du pouvoir détenu, le Conseil Municipal décide :

- fait sien des termes de la convention ALSH avec la CAF pour la période 2022-2026,
- **autorise** M. le Maire, ou en cas d'empêchement à son représentant, à signer ladite convention de partenariat.

# RÉPARTITION DES RECETTES DES CONCESSIONS FUNÉRAIRES ENTRE LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

M le Maire expose que les tarifs pour les concessions au cimetière et les cases au columbarium ont été revalorisés par délibération du 16/12/2013.

Il précise que dans cette délibération, toujours en vigueur, la répartition des recettes engendrées par la vente des concessions et des cases entre le budget communal et le budget du Centre Communal d'Action Sociale, n'est pas précisée.

Pour y remédier, il propose que l'encaissement des sommes versées par les acheteurs de concessions et de cases soient réparties ainsi, comme cela est généralement l'usage :

- Commune de Smarves : 2/3 du montant des recettes des concessions et cases
- ❖ Centre Communal d'Action Sociale : 1/3 du montant des recettes des concessions et cases.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et du pouvoir détenu, le Conseil Municipal :

- décide l'encaissement des sommes versées par les acheteurs de concessions et de cases selon la répartition suivante :
  - Commune de Smarves : 2/3 du montant des recettes des concessions et cases
  - Centre Communal d'Action Sociale : 1/3 du montant des recettes des concessions et cases
- dit que cette répartition prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022
- autorise M. le Maire, ou en cas d'empêchement à son représentant, à signer tout document allant dans le sens de cette décision.

# **AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PLUI**

Mme Virginie BASTIÈRE revient sur la présentation du projet de PLUi, arrêté par la Communauté de Communes des Vallées du Clain faite le 14 mars dernier par M. Florian MARI lors de la Commission Générale en rappelant que la Commune doit, après en avoir délibéré, émettre un avis, à savoir :

- Un avis favorable sans remarque ni réserve : dans ce cas aucune modification n'est apportée à la procédure.
- Un avis favorable avec suggestion(s) « Le conseil municipal préconise / suggère / ... » : dans ce cas les suggestions du conseil municipal seront étudiées avant l'approbation définitive du document.
- Un avis favorable avec réserve(s) « Le conseil municipal émet un avis favorable sous réserve que ... »:
  - Si la réserve peut être levée sans modification significative du projet global du PLUi alors les modifications demandées seront faites avant l'approbation définitive du PLUi.
  - Si la réserve ne peut pas être levée avant l'approbation définitive du PLUi, cela vaut avis défavorable (cf. tiret suivant sur l'avis défavorable).
- Un avis défavorable motivé: lorsqu'une commune membre de l'EPCI émet un avis défavorable sur les OAP ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, l'organe délibérant de l'EPCI délibère à nouveau pour un nouvel arrêt le projet de PLUi:
  - Soit à la majorité des suffrages exprimés si le projet de PLUi est modifié pour tenir compte de cet avis et que la commune consultée sur cette modification émet un avis favorable ou n'émet pas d'avis dans un délai de deux mois.
  - Soit à la majorité des 2/3 des suffrages exprimés dans les cas contraires.

Elle précise que la commune est concernée par trois Orientations d'Aménagement Préalables (OAP), deux pour des zones d'extension dédiées à l'habitat et une sur la ZAE de la Cadoue.

- M. Patrick COUTURAS souhaite que le règlement soit plus précis en matière d'harmonisation des couleurs pour les toitures, notamment pour une meilleure efficience thermique.
- M. Thierry pense que le règlement ne doit pas être un frein aux projets portés par les particuliers, mais il se dit favorable à une homogénéisation de la couleur des toitures.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et du pouvoir détenu, le Conseil Municipal :

- donne un avis favorable avec suggestion sur le PLUi :
  - Le Conseil Municipal de Smarves suggère que le règlement soit précisé et préconise une harmonisation de la couleur des toitures des bâtiments pour une meilleure efficience thermique de ces derniers
- mandate M. le Maire, ou en cas d'empêchement à son représentant, à signer tout document allant en ce sens et transmettre cet avis à la Communauté de Communes des Vallées du Clain dès visa des services de la préfecture sur cette délibération.

#### **LOTISSEMENT DE LA CLORINE : POINT SUR LES VENTES DES LOTS VIABILISÉS**

M. Philippe SAUZEAU fait un point sur les ventes des différents lots.

Les premiers travaux sur les lots déjà signés ont pour la plupart déjà débuté.

La société Vivr'Alliance qui porte le projet « Béguinage » doit prendre contact très prochainement avec M. le Maire pour faire un point sur l'avancement du projet.

# AIDE EXCEPTIONNELLE AU CLUB DE BOXE BODY BOXING

Mme Claudine PAIN-DEGUEULE expose que le club de boxe 'Body Boxing" a fait une demande de soutien financier exceptionnel suite aux excellents résultats de trois de ses jeunes licenciés lors des derniers championnats régionaux et qualifiés pour les championnats de France qui se tiendront le weekend prochain à la Pommeraye (49).

Le club demande à la Commune une aide exceptionnelle de cent euros (100 €) pour les aider à couvrir les frais d'hébergement et de transports liés à cette participation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et du pouvoir détenu, le Conseil Municipal :

- **décide** d'attribuer une aide financière exceptionnelle de cent euros (100 €) au club Body Boxing pour son déplacement au Championnat de France de la Pommeraye
- dit que les crédits correspondants sont prévus au budget 2022,
- **autorise** M. le Maire, ou en cas d'empêchement à son représentant, à signer l'engagement de cette dépense.

# LANCEMENT D'UNE PROCÉDURE DE CONSULTATION PUBLIQUE POUR LA PRÉPARATION ET LA FOURNITURE DES REPAS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

M. Patrick CHARRIOT expose que lors de sa réunion du 21 février dernier, le Conseil Municipal a retenu la procédure dite des Marchés à Procédure Adaptée (MAPA), pour la consultation publique portant sur la préparation et la fourniture de repas pour la restauration scolaire.

Il apparaît que compte tenu des seuils il convient de procéder selon la procédure formalisée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et des pouvoirs détenus, le Conseil Municipal :

- **annule** la délibération n° 2022-016 du 21 février 2022 retenant une consultation selon la procédure adaptée,
- **retient** comme mode de dévolution des fournitures et services, la procédure dite des Marchés à Procédure Formalisée,
- **désigne** M. Michel GODET, Maire, comme Pouvoir Adjudicateur,
- **donne mandat** à M. le Maire ou en cas d'empêchement à son représentant, pour procéder à la consultation et pour la signature du marché à intervenir au titre de cette opération.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22 h 00.

Michel GODET	Philippe SAUZEAU	Claudine PAIN-DEGUEULE
Alain COCQUEMAS	Virginie BASTIÈRE	Patrick CHARRIOT
Françoise ROUSSEAU	Thierry MONTERO	Claude GRÉGOIRE
Christine BONNET	Alain CERVO	Patrick COUTURAS
Emmanuel GARGOULLAUD Excusé	Nathalie MEMBRINI	Marielle BERNERON
Christelle LABELLE Excusée Pouvoir à Mme PAIN- DEGUEULE	Grégory LAMARCHE	Laëtitia CAMPAIN
Géraldine BERNARD	Éric JAVOUHEY	Mélanie PROUST
Laïs PONDARD	Marika DEGORCE	